

# Soirée vœux printaniers

## Mardi 23 mai 2023



Bonsoir à toutes et à tous. C'est avec une grande joie que j'ouvre cet événement un peu particulier. Une cérémonie dite « des vœux » courant mai, c'est inhabituel !

En 2021 et 2022, nous n'avons pu organiser cette soirée traditionnelle, pour cause de crise sanitaire. En janvier dernier, la décision de son annulation, était motivée par une tout autre raison.

Depuis le 6 avril, comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, une nouvelle équipe a été élue. J'invite Lionel Argoud, notre nouveau maire, à bien vouloir me rejoindre.

Élus absents excusés : Sophie CORBIN, Isabelle MANGIONE, Christelle TAVEL.

Agents absents excusés : Cécile BUISSON et Pascale

### • Présentation équipe municipale

Merci, Patrick pour ces quelques mots.

Chères Poliénoises, chers Poliénois, chers tous. Merci à chacune et chacun d'entre vous de votre présence ce soir.

Merci d'avoir pris de votre temps, un soir de semaine, pour répondre à notre invitation. Pour votre équipe municipale, cette soirée revêt plusieurs caractères fondamentaux. Celui de vous rencontrer, d'échanger, de vous présenter, durant quelques instants, la vie municipale. C'est avant tout votre soirée. A vous voir si nombreux ce soir, nous ne faisons pas fausse route !

Merci à la gendarmerie Nationale, au corps des sapeurs-pompiers de Tullins d'être présents. Merci à Cyrille Madinier, Président de l'association des maires ruraux de l'Isère, Vice-Président au Conseil départemental en charge de la ruralité, à Michel Champon, aux différents élus des communes voisines, qui nous font l'amitié de leurs présences. Merci à Annette Guichard-Mahinc, notre ancien Maire. Merci au personnel communal. Merci aux représentants des associations.

Nous avons volontairement limité les invitations protocolaires, pour cette soirée. Nous remercions les élus concernés, de leur compréhension.



Alors oui, comme le faisait remarquer Patrick, cette cérémonie, cette année, s'inscrit dans un contexte particulier. Ne serait-ce que par sa dénomination, en cette fin de printemps...

Les derniers mois de 2022, et le début de 2023 ont été compliqués : vous en avez certainement suivi les étapes dans la presse.

A la suite de la démission de Bernard Fournier et de celle d'un autre membre auparavant, l'équipe municipale s'est réorganisée avec l'arrivée de Catherine Escala et de Hubert Charvet.

Un élargissement de l'exécutif a été décidé : désormais il y a trois adjoints et deux conseillers délégués.

Nous allons vous présenter les membres de l'équipe municipale, ceux présents ce soir, mais également ceux qui n'ont pu se libérer, retenus par d'autres obligations.

#### Présentation des adjoints et des conseillers



Patrick



Danièle



Philippe



Héléne



Ludovic

#### Et accompagnés dans leurs missions par :



Sophie



Catherine



Delphine



Isabelle



Christelle



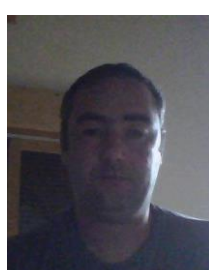
Florent



Hubert



Michael



Bruno

Nous avons à cœur de continuer à mettre notre expérience et nos compétences au service de chacune et chacun d'entre vous, voici les réalisations terminées, en cours et à venir pour l'année 2023.

## Rétrospective

### • Action sociale / Santé



**Durant la crise sanitaire**, le CCAS s'était mobilisé afin d'identifier les personnes « sensibles ».

Cela représentait environ 110 poliénois. A cet effet, une cellule avait été constituée afin de communiquer avec ces personnes et de les aider : contacts et suivi téléphonique, courses, taxis pour les soins, etc.

Nous avons également procédé à la distribution de gel hydroalcoolique, de lingettes et de masque. Cette période aura déstabilisé la vie de nos concitoyens, de la société et nous n'avons pas encore enregistré la totalité des conséquences engendrées et de leur impact.

**En octobre 2021**, un questionnaire vous avez été soumis, concernant la vie de la commune : sur les 450 foyers, seulement 32 avaient répondu, ce qui ne peut pas être considéré comme représentatif de l'ensemble de la population.

En 2021 et 2022, nous avons maintenu la distribution des colis aux personnes de 68 ans et plus.

Du fait **du conflit « Russo/Ukrainien »**, une famille a été accueillie dans un foyer poliénois. Leur intégration s'est faite avec l'aide du réseau qui s'est établi sur la commune de Cras.

### • École, cantine

Il a fallu également répondre aux arrêtés préfectoraux, aux protocoles sanitaires successifs et à leurs applications. Et ce, dans des délais souvent contraints : équipement, ménage... Le personnel communal a parfaitement fait face à ces événements et a su faire preuve de toute la rigueur nécessaire afin de répondre au mieux à toutes ces contraintes.



Nous en profitons pour remercier l'équipe enseignante qui, elles aussi, ont dû s'adapter à des impératifs de l'éducation nationale, en organisant les cours à distance, jusqu'à la reprise des cours en présentiel.

Nous avons également signé une convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 », avec l'académie de Grenoble et avons ainsi pu équiper l'ensemble des classes de tableaux numériques. Le montant de l'investissement est de : 22 590 €, en partie subventionnés par l'académie de Grenoble.

- **Associations**



**Le monde associatif** a également été impacté, puisque de nombreuses associations ont arrêté leur activité. Le casse-tête du remboursement des cotisations, le gel de celles-ci sur une année, le mécontentement des parents, la gestion du personnel, ont été des problématiques à solutionner.

La municipalité a maintenu le versement des subventions au titre de soutien financier.

Nous avons également maintenu le forum des associations, mais à l'extérieur.

- **Travaux**

**En 2021**, la municipalité a décidé l'installation d'un système de vidéo-surveillance sur la commune, en collaboration avec le référent sûreté de la gendarmerie nationale, sous l'autorité préfectorale.

Il y a également eu :

- **La signature de l'audit conseil de fiabilisation des adresses de la commune**, avec réalisation du plan d'adressage réalisé par la poste » solution business »

pour un montant de 2 280 €, comprenant : l'identification des anomalies d'adressage sur la commune, la définition d'une adresse sémantique de qualité pour chaque point géographique, en prenant en compte l'accessibilité des secours, la communication du dit projet d'adressage auprès de nos administrés. Sans oublier le principal : le raccordement pour la fibre optique



- **Et la signature de la convention de passage** pour l'installation de lignes de communication à très haut débit, type fibre optique avec le département de l'Isère, afin d'obtenir l'autorisation d'implanter des équipements sur le domaine communal.

- **Des travaux sur le réseau d'eau potable ont été réalisés.**

Le réseau d'eau potable de notre commune était redescendu à 58 % de rendement. Ce qui signifie que pour 100 litres qui partent du réservoir, seulement 58 litres arrivent à vos robinets. Ce volume de perte d'eau, due aux fuites sur les réseaux, représentait près de 27 000 m<sup>3</sup> par an !

Concernant le tronçon route de la gare, celui-ci a été réalisé pour un montant de 75 515 €. Subventionné par le Conseil départemental à hauteur de 15% et par l'agence de l'eau, Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 50% : le montant restant à charge de la collectivité (Communauté de commune SMVIC) était de 26 431 €. La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux, interviendra en corrélation avec les travaux de réaménagement des logements de la SDH.

Notre commune est alimentée par 2 ressources situées sur la masse d'eau de la Lèze : le captage du marais de Cras et le forage de Chantesse. Dans un objectif global de réduire l'impact des prélèvements sur les milieux naturels, pour la production d'eau potable, des actions sont engagées dans le cadre du contrat de rivières du Sud-Grésivaudan, pour réduire les consommations. Nous tenions à vous alerter sur le rôle fondamental de cette ressource. Nous en appelons à votre conscience citoyenne, afin d'en respecter son usage.

- **Travaux sur les toitures des bâtiments municipaux**

À la suite des orages de juin 2019, nous avons engagé une réfection des toitures des bâtiments communaux : école, mairie, ancienne caserne, pour un montant de 238 422 €.

Sur la toiture de l'école, nous avons installé des panneaux photovoltaïques, pour 32 720 € et avons perçu des subventions de la part du Département (Plan Ecole) et de la DSIL, ainsi qu'une indemnisation de notre assurance.

- **Après plusieurs années d'absence d'utilisation du stade de La Marcousse**, la reprise des activités de l'ASP et du Touch rugby, ont nécessité des travaux de réaménagement et un entretien annuel.
- **La continuité du plan triennal d'entretien des voiries** s'est poursuivi pour un montant de 43 960€, subventionné par le département de l'Isère à hauteur de 25%.
- **Nous avons convenu d'une convention** avec le pôle archives itinéraires, du centre de gestion de l'Isère pour une durée de 35 jours, sur 5 ans, pour 1 montant de 9 114,50 €.

# 2023

## • Budget communal / Fiscalité



Je vais essayer de ne pas trop vous ennuyer avec les chiffres du budget ! Je serai rapide mais transparent.

Le **budget de fonctionnement** s'élève à 824 000 €, qui se compose en recettes pour :

- 300 000 € de taxes foncières
  - 300 000 € d'attribution de compensation de l'intercommunalité
  - 56 000 € de report positif de 2022
  - 40 000 € de subventions du Département
  - 48 000 € de dotation de l'Etat
  - 25 000 € de loyers communaux
- 30 000 € de participation des familles pour les services périscolaires
  - 25 000 € de recettes diverses comme les remboursements maladie du personnel

45% des charges sont liées au personnel pour tous nos services municipaux : école, mairie, service technique, agence postale et médiathèque.

32% sont des charges à caractères générales telles que, l'électricité, le chauffage, le carburant, l'entretien des bâtiments communaux, du cimetière, du stade, etc.

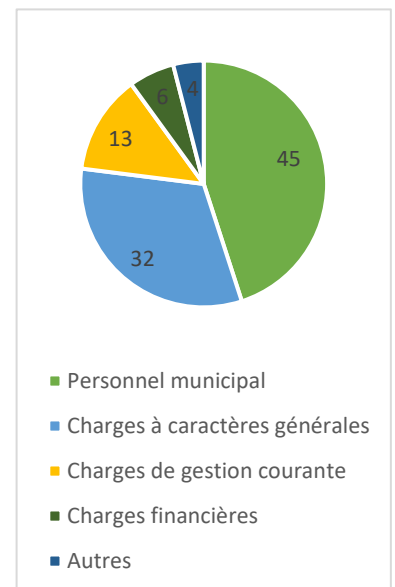
A noter que l'augmentation du coût de l'énergie aura un impact de +60% cette année.

13% sont des charges de gestion courante avec :

- ✓ pour moitié notre contribution au service d'incendie (SDIS) et le versement des subventions aux associations,
- ✓ et l'autre moitié l'indemnité des élus.

Il faut noter que le choix du conseil municipal s'est porté sur un partage des responsabilités en augmentant le nombre d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, tout en restant dans la même enveloppe budgétaire.

6% sont des charges financières (intérêts des emprunts) et le reste constitue une enveloppe pour les dépenses imprévues.



Je vais vous parler du **budget investissement**.

Les économies réalisées ces dernières années nous apportent une enveloppe de 1 095 000 €, qui vont nous permettre de réaliser les opérations suivantes :

- La remise en état de la salle des fêtes pour un montant de 700 000 €.
- L'entretien des voiries communales se poursuivra pour un total de 23 000 €.
- Les actions du plan de gestion de l'Espace Naturel et Sensible de l'Etang de Montenas pour 33 000 €.
- Une participation aux travaux de démolition « des Cités » sera versée à la SDH sous forme de subvention d'équipement à hauteur de 50 000 €.
- Le reste permettra d'acquérir du matériel plus récent et plus performant en outillage, en informatique, en véhicules, et ainsi améliorer la qualité de nos services.
- Enfin, nous attendons une enveloppe pour le rachat d'une partie du terrain de la Marcousse par de futurs porteurs de projet, enveloppe qui nous permettra de réaliser entre autres des fouilles archéologiques (15 000 €), la mise en sécurité des ruines du château et du tilleul (40 000 €), des travaux paysagers pour créer un parc (10 000 €).

Le financement de l'opération d'aménagement du futur centre-bourg se poursuivra en fonction de la disponibilité de notre budget.

- **Associations**



Nous avons le privilège d'accueillir 19 associations et deux intervenants extérieurs. Certaines d'entre elles se sont éteintes, ou mises en sommeil. D'autres sont venues les remplacer. Cela fait partie de l'évolution sociétale de nos activités. Nous sommes très conscients du rôle déterminant qu'elles tiennent au sein de notre village.

Ces associations participent pleinement à la vie de notre commune, à son dynamisme. Si à certains moments nous rencontrons des difficultés de fonctionnement, celles-ci ne

peuvent venir occulter tout le travail qu'elles accomplissent.

Merci à tous les bénévoles !

Une nouvelle équipe s'est mise en place au Comité des fêtes, avec la création d'une antenne « jeune ». Une vingtaine de jeunes ont répondu présents. Nous souhaitons que cette création soit un tremplin pour leur intégration dans la vie de la commune et souhaitons pouvoir les associer à la réflexion des futurs projets d'équipements.

Tout récemment, la section des « U15 » du Touch rugby, a été sacrée championne de France 2023, à Vichy ! Du jamais vu à Poliéna ! Que ce titre soit fédérateur pour l'ensemble de nos associations sportives.

Nous continuons de vous accompagner au mieux. Nous poursuivons la mise à disposition gratuite des infrastructures municipales et faisons-en sorte de les entretenir et de les améliorer autant que faire se peut.

Rendez-vous pour la 3<sup>ème</sup> édition du « Fest'in », notre fête du village. Pas moins de neuf associations se sont regroupées autour de ce projet. Merci de leur engagement. Cette année, il y a encore des nouveautés. Ce n'est pas simple de trouver un thème central, afin d'asseoir de manière pérenne cette fête. Soyons constructifs dans les projets présentés et pro actifs pour ceux à venir. Pour la rentrée, nous vous attendons très nombreux le samedi 9 septembre prochain, pour le forum, avec quelques nouveautés...

### • Action sociale / Santé

**Depuis octobre 2021**, des ateliers pour « les juniors de plus de 60 ans » sont proposés dans le cadre d'un partenariat avec l'Ufolep et Atouts prévention et depuis mai 2022, avec l'association Ciel Bleu et le département de l'Isère. Nous avons décidé de poursuivre ces ateliers cette année 2023, avec une participation de 1000 € de notre part.

Nous avons proposé l'organisation de cours d'informatique, pour la rentrée prochaine. D'autres sujets sont à l'étude : cours de secourisme, révisions du code de la route.



Il est à noter, pour les 11 à 30 ans, la mise en place mensuelle, d'un service mobile de prévention et de promotion de la santé, par la Maison intercommunale des familles sous l'autorité de la communauté de commune.

Nous bénéficions également de la présence sur le territoire, de la mission locale. Celle-ci, propose, sans relâche, différents ateliers et missions pour accompagner les projets de nos jeunes, et des moins jeunes...



## • Culture

Comme vous le savez, nous bénéficions de **la présence, sur notre commune, d'une médiathèque**. Celle-ci fait partie intégrante du réseau intercommunal « Pass'thèque ».

Nous avons pu bénéficier fin 2022 du changement de l'équipement informatique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ensemble des bibliothèques et des médiathèques de Saint-Marcellin Vercors Isère possède une carte unique et offre la gratuité de la lecture pour tous !



**L'association « Jardin des mots »** qui s'occupait depuis de nombreuses années de la médiathèque, en étroite collaboration avec la municipalité, s'est mise en sommeil. Merci à toutes les personnes qui se sont succédé au sein de celle-ci, durant plus de 30 ans.

**Les 13 et 14 mai dernier, pour la 6<sup>ème</sup> édition**, a eu lieu la fête du livre, « Cras, Morette, Poliéna ».

Un magnifique programme a été proposé. Auteurs, illustrateurs avaient été invités. Près de 26 classes du territoire se sont impliquées. L'ensemble des classes de Poliéna avait répondu présent. Pas moins de 600 enfants ont travaillé à l'élaboration d'un livre avec comme thème : « Le carnet de voyage ». Quel plaisir de les voir repartir, chacun avec leur ouvrage !

Cette fête s'est terminée avec la « lecture dégustation » organisée par Yannick Bres, le samedi soir et enfin par la « marche des 3 villages » encadrée par les Mollets à la Noix, le dimanche 14 mai.

Merci à Jean-Marie Delacour, adjoint sur la commune de Cras, à l'association Atout Cras, cheville ouvrière de cet événement, qui démontre, s'il est encore nécessaire, que ce type de projet peut être fédérateur pour la vie de nos 3 villages.

## • Education / Jeunesse/ Petite enfance



**Grâce à l'implication de la nouvelle Directrice, Mme Molina** et de l'ensemble des enseignantes, les classes de Poliéna ont participé à plusieurs ateliers :

- Plantations de haies le long du « Térébé » à l'initiative de l'association syndicale du bas-Grésivaudan, présidée par Pierre Soulier ;

- Avec la charte forestière des Chambaran, pendant 3 jours, découverte la forêt, sa gestion, les essences de bois, les métiers du bois ;
- A l'initiative de la commission intercommunale de la gestion des déchets, des séances pour l'incitation et l'urgence de procéder au tri de nos déchets.

**Nous avons procédé en juillet 2021**, à l'achat d'une maison proche de la salle des fêtes et du foyer, pour un montant de 309 000€. Celle-ci était destinée à un aménagement intercommunal, correspondant à une micro-crèche.

Malheureusement et pour des raisons qui nous échappent, ce projet n'a pas abouti. Nous avons repris, mais à titre communal cette fois-ci, les démarches pour l'aménagement d'un lieu destiné à la petite enfance. Nous travaillerons en partenariat avec les assistantes maternelles de la commune.

## • Environnement / Agriculture



**Convention de la prise en charge de la faune sauvage** en détresse avec l'association « le Tichodrome qui est un centre de sauvegarde de la faune sauvage. Elle a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades affaiblis, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

**Signature d'une convention stérilisation et identification des chats errants**, avec la « Fondation Bardot ». Afin de mettre en place une action commune, à raison de 10 chats par an. Le prix de l'intervention sera partagé à

hauteur de 50 %, entre la commune et la fondation. Le texte de loi concernant l'obligation pour les maires de faire stériliser les colonies de chats errants, a été promulgué le 30 novembre 2021 et publié au journal officiel, le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Nous bénéficions depuis de nombreuses années**, de la présence d'un équipement de type « ENS », Espace Naturel Sensible. Le site « marais de Montenas » s'inscrit dans une convention de labellisation au réseau du Conseil départemental de l'Isère. Un plan de prévention et d'interprétation (PPI) permet à la commune de bénéficier de moyens techniques, fonciers et financier pour préserver le site à long terme.

C'est le CEN, Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère, qui est chargé d'évaluer le plan de gestion en vue de son actualisation pour les 10 prochaines années.

Le comité de site qui s'est réuni récemment, a mis l'accent sur les actions qui devront être prioritaires pour conserver et préserver la faune et la flore. Le CEN, lui va présenter à la commission départementale la liste des études et des travaux à envisager pour pérenniser le site.

Pour les plus anciens d'entre nous, vous n'êtes pas sans savoir, qu'une parcelle de cet « ENS » est polluée, par suite d'un dépôt sauvage.

Nous allons relancer une démarche de dépollution de ce site. Celles engagées précédemment, sont restées vaines...

De nouveaux outils sont à notre disposition, nous ne pouvons pas nous dédouaner d'essayer de nouveau.

**Depuis un mois, nous hébergeons un troupeau de 800 brebis et agneaux**, dans la plaine. Un groupe d'agriculteurs, avec à sa tête Didier Buisson, est à l'origine de cette initiative. Nous la saluons à sa juste valeur ! Cette opération a pour but d'effectuer l'entretien sous les noyers, sans engins mécaniques. Le troupeau est sous la responsabilité d'un berger et de trois chiens Patou. Malheureusement, des individus et des actes de vandalisme sont venus perturber le bon déroulement de cette opération. Nous les condamnons publiquement. Nous devrions pouvoir les accueillir prochainement sur le site de La Marcousse. Une transhumance sur nos terres, décidément...

**En février 2020**, une charte de bon voisinage en nuciculture a été élaborée en étroite concertation avec la chambre d'agriculture, son président, Jean-Claude Darlet, l'ensemble de la filière de la noix et les associations de riverains.

**Dans les mois à venir**, nous prendrons contact avec nos agriculteurs, afin d'élaborer un plan d'action concernant l'élagage.

### • Vie Municipale

Notre commune compte 16 agents municipaux, représentant 11 équivalents Temps Plein, répartis dans plusieurs services : l'école, la mairie, l'agence postale communale, la médiathèque municipale et les services techniques. Souvent travailleurs de l'ombre, nos agents mettent tout en œuvre pour répondre à un service public local et ont à cœur de rester proches de vous. Alors un grand merci aux agents pour leur travail, leur professionnalisme et leur présence dans le quotidien des poliénais, permettant aussi d'assurer et de maintenir des services sur notre village.



## • Travaux



Prochainement, nous allons lancer un appel d'offre pour la rénovation de notre salle des fêtes. Ces travaux font suite aux intempéries de 2019, nécessitant le remplacement de la toiture et son désamiantage. Nous avons également décidé de réagencer les sanitaires, d'améliorer le confort thermique et hygiénique de la salle. Des travaux de mise en conformité sont obligatoires, notamment : évacuation de secours et normes électriques.

Une installation photovoltaïque sera prévue en toiture. Le démarrage des travaux est prévu pour

début juillet, jusqu'à début 2024.

**Un projet d'implantation d'ombrières** est à l'étude pour le terrain de pétanque.

Ce travail se fait en collaboration avec le TE 38 et la Sem, Energ'Isère. Cette opération devrait se concrétiser début 2024.

Nous devrions également procéder au changement du bungalow-toilettes sur le même site, et de son raccordement aux différents réseaux.

**En collaboration avec le département**, sous l'autorité de Bernard Perrazio, vice-Président au département en charge des mobilités, nous engageons le nouveau plan triennal d'entretien des voies communales à hauteur de 48 000 €, subventionnés à hauteur de 22,5 %.

**Une enquête publique** va prochainement s'instruire, pour des modifications d'accès et de traversée de la carrière Balthazard, en vue d'en sécuriser les accès.

**La démolition des immeubles existants et la création de nouveaux logements**, au pied de la route des Vignes, propriété de la SDH, est engagée. Un important dialogue avec les riverains et la municipalité s'est instauré ces derniers mois.

Le permis de démolir a été accepté. La municipalité est partie prenante dans ce réaménagement. Elle participera, par le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement. C'est une décision politique, qui vient renforcer la volonté des élus de poursuivre et d'encadrer le développement structurel du village.

**Eclairage public** : la municipalité a terminé les travaux de mise en conformité des armoires électriques, l'équipement des quelques 110 points lumineux en leds, avec la collaboration étroite du TE 38. Nous avons décidé en conseil municipal, de procéder à une baisse générale de l'intensité des candélabres. Coût de l'opération : 74 774 €

dont 15 490 € de reste à charge pour la commune. Nous procéderons également à l'extinction des bâtiments municipaux de 23h à 6h du matin.

**Concernant les tarifs de l'énergie impactant notre collectivité**, nous avons eu la garantie de notre fournisseur de gaz, Vitogaz, que la tarification resterait identique à 2022. Pour l'électricité, nous avons intégré le groupement d'achat du TE 38 en janvier 2023. Les prévisions tarifaires de EDF, sont annoncées avec un impact de 20 000€ d'augmentation.

Nous avons également procédé à des aménagements pour notre commerce multi-services (mise en place d'une hotte professionnelle et remise en état des systèmes frigorifiques). Ceux-ci s'élèvent à 13 760 €.

Nous avons le privilège de bénéficier de la présence, sur notre commune, d'un commerce de proximité, le « Cotton's » tenu par Guy et Agnès. Véritable lieu d'échanges et créateur de lien social, pierre angulaire de notre vie quotidienne.

### • Urbanisme

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la municipalité a pris une délibération, actant le principe du transfert des documents d'urbanisme locaux, à Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, en vue d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal. Ce travail devrait être finalisée pour 2026. La carte des aléas, celle du plan de prévention des risques inondations, seront mises à jour.

Les travaux pour le lotissement « l'Éminence » s'élèvent à 62 000 € dont 29 483€ de révision du PLU. Ce montant étant couvert par les taxes locales d'aménagement.



Depuis janvier 2023, la procédure de déclaration d'utilité publique, qui a duré sept ans, nous a permis l'acquisition de la parcelle de La Marcousse. L'opération financière se décompose de la manière suivante :

- Rachat à la propriétaire : 431 750 €
- Indemnisation de l'agriculteur exploitant : 65 200 €
- Et autres obligations administratives : 87 400 €

Soit une enveloppe globale de 584 400 €.

Nous avons souscrit un emprunt auprès de la banque des territoires pour un montant de 497 000€. Le reste étant financé par nos fonds propres. L'aménagement de cet espace nous est dicté par les mesures mentionnées dans la DUP. Nous vous informerons de l'évolution de ce projet, de son intégration dans le centre de notre village.

## • Conclusion



Ce projet d'envergure viendra clôturer un long travail de réflexion sur l'aménagement futur de notre village. Celui-ci devra répondre à vos attentes : la tranquillité, la flexibilité, la mobilité, les accès aux produits locaux, aux commerces et services de proximité, au développement culturel.

Celui du développement économique nous est plus limité. Penser que ces considérations s'opposent au dynamisme du monde rural, c'est minimiser les valeurs fédératrices qui nous dictent. Elles doivent être les vecteurs les plus

pertinents pour évaluer la qualité d'un lieu de vie.

Notre position géographique, notre gare ferroviaire nous permettent d'accéder facilement aux différentes métropoles voisines.

L'un des points les plus importants pour une commune, est de savoir accueillir, donner l'envie de s'installer et d'y rester. Notre mission reste celle-ci. Tout en gardant à l'esprit nos limites.

Pour terminer ce propos, je me devais d'avoir une pensée pour mes collègues maires qui se sont fait agresser récemment. Qu'ils reçoivent mon modeste soutien...En 2022, 1 500 élus locaux ont été victimes d'agressions en France, du fait de leur fonction. Une évolution de 15 %. (Évaluation de l'association des maires de France).

Cela n'est pas tolérable. Nous faisons le constat, amer, que le fossé entre l'Etat et les maires, entre Paris et les maires qui sont sur le terrain est de plus en plus profond, les différentes associations nationales d'élus sont d'ores et déjà en relation avec l'Etat, afin de prendre des mesures urgentes face à la gravité de ces actes.

Je, nous, vous remercions chaleureusement de votre écoute, et nous vous convions à partager quelques gourmandises... Bonne fin de soirée.